

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**PERSONNEL -
Détermination des ratios
promus-promouvables.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
13/06/17

Date d'affichage :
14/06/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTE, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Pour des motifs de souplesse dans les procédures de promotion et afin de favoriser la mobilité et l'évolution des agents, il est proposé de fixer ces ratios à 100% pour l'ensemble des grades.

En revanche, l'élargissement du nombre des promouvables n'entraîne pas pour autant la nomination systématique de ces agents. Celle-ci dépend des possibilités de vacance d'emploi, de la qualité de service des agents et de leurs aptitudes aux emplois d'avancement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter les ratios d'avancement de grade dans les conditions mentionnées en annexe du présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39329A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION
POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE (*)**

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratios "promus-promouvables" (%)
Administrateur	Administrateur hors classe	100 %
Attaché	Attaché principal	100 %
Attaché	Attaché principal - Examen	100 %
Attaché principal	Attaché hors classe	100 %
Directeur territorial	Attaché hors classe	100 %
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - Examen	100 %
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe - Examen	100 %
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - Examen	100 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe	100 %
Ingénieur	Ingénieur principal	100 %
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe - Examen	100 %
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe - Examen	100 %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - Examen	100 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Garde champêtre chef	Garde champêtre principal chef	100 %
Conservateur du patrimoine	Conservateur du patrimoine en chef	100 %
Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe - Examen	100 %
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe – Examen	100 %
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe – Examen	100 %
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique hors classe	100 %
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe – Examen	100 %
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe – Examen	100 %
Conseiller des APS	Conseiller des APS principal	100 %
Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe - Examen	100 %
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe – Examen	100 %
Opérateur	Opérateur qualifié	100 %
Opérateur qualifié	Opérateur principal	100 %
Puéricultrice de classe normale	Puéricultrice de classe supérieure	100 %
Puéricultrice de classe supérieure	Puéricultrice hors classe	100 %
Infirmier en soins généraux de classe normale	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	100 %
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	Infirmier en soins généraux hors classe	100 %
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	100 %
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe – Examen	100 %
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe - Examen	100 %
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe – Examen	100 %
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe - Examen	100 %

* Taux applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions statutaires pour un avancement de grade.